

## **Compte rendu de la visite d'une délégation syndicale internationale aux territoires occupés du Sahara Occidental du 17 au 22 février 2008**

Conformément aux engagements pris lors de la réunion syndicale sur le Soutien au Peuple Sahraoui qui avait eu lieu en octobre 2005, une délégation des CCOO espagnoles, de la CGIL italienne et de la CGT française, composée de Juan Ortega, Victoria Montero, Leopoldo Tartaglia et Jean Jaques Guigon, ont visité les territoires occupés du Sahara Occidental du 18 au 22 février dernier.

Le but de cette visite était, tout d'abord, de rompre l'isolement auquel sont soumis les Sahraouis qui vivent dans cette zone et, en outre, de vérifier in situ quelle est la situation dans ces territoires occupés concernant la vie quotidienne de ce peuple. Pour ce faire nous avons rencontré des organisations de droits humains, de travailleurs, de femmes, etc...

Nous souhaitions également faire connaître à tous ceux qui, en 1975, travaillèrent pour des entreprises ou administrations espagnoles, la situation du processus de négociation avec le Gouvernement espagnol relatif au paiement d'une pension ou d'une indemnisation pour la période où ils ont travaillé pour ces entreprises ou administrations espagnoles.

Pour des motifs qui n'ont rien à voir avec le sujet, Juan Ortega et Victoria Montero durent se rendre de Dakhla jusqu'à Aiún en autobus, ce qui leur a permis de voir que le territoire sahraoui est totalement contrôlé par l'armée marocaine: pendant le trajet de 650 kilomètres, l'autobus a dû s'arrêter pour plusieurs contrôles militaires où on leur a demandé leurs papiers, les soldats ayant gardé une photocopie de leurs passeports.

Une fois arrivés à Aiún, lors de la première réunion avec d'anciens travailleurs des entreprises espagnoles, le bloc d'immeubles, dans lequel se trouvait le domicile privé où nous étions réunis, a été entouré par des policiers et des membres de l'armée, avec la présence du Vice- Gouverneur, constituant un acte d'intimidation évident aussi bien pour les Sahraouis que pour la délégation.

Nos passeports ont été contrôlés pendant plus d'une heure et nous avons été interrogés sur divers points. N'ayant pas obtenu satisfaction, ils nous "invitèrent aimablement" à les accompagner au Poste de la Sécurité de l'Etat de El Aiún où on nous retira nos passeports et fûmes retenu pendant deux heures. Pendant ce temps là, on interrogea notre hôte, Eddia Sidi Ahmed Moussa, pendant plusieurs heures. Il fut à nouveau interrogé le jour suivant au siège de la Sécurité et pendant toute la durée de notre visite nous fûmes "accompagnés" sans aucune discrétion par des membres de la police ou de l'armée qui suivait tous nos pas. Notre mise en liberté a été certainement favorisée par l'intervention rapide des différents services des affaires étrangères ou ambassades prévenus immédiatement.

### **Contexte historico- politique du Sahara Occidental**

Jusqu'au 26 février 1976, date à laquelle l'Espagne se retira définitivement du territoire, le Sahara Occidental fut une colonie espagnole.

L'Espagne, puissance colonisatrice, aurait dû mettre en oeuvre des mécanismes facilitant la décolonisation du territoire garantissant aux sahraouis le droit à choisir librement leur avenir par le biais d'un référendum d'autodétermination (*Résolution 1514. Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés. Nations unies. Assemblée Générale*).

Or, le gouvernement d'Arias Navarro, signa le 14 novembre 1975 les Accords Tripartites de Madrid, où l'administration (non la souveraineté) du Sahara Occidental est cédée au Maroc et à la Mauritanie, trahissant ainsi le peuple sahraoui, abandonnant ses responsabilités et faisant fi des recommandations et des résolutions des Nations unies en matière de décolonisation et d'autodétermination.

Dès la signature des accords tripartites, le Maroc et la Mauritanie ont occupé militairement le territoire, soumettant la population civile, opposée à l'occupation et revendiquant son droit à l'autodétermination, à des détentions, tortures, au pillage et aux disparitions (depuis 1975 plus de 500 sahraouis sont portés « disparus »).

Devant cette situation d'occupation et de répression, les sahraouis qui le peuvent commencent un long exode à travers le désert jusqu'à la ville algérienne de Tinduf, où ils installent des camps précaires de réfugiés. Pendant cet exode, l'aviation marocaine va bombarder la population civile et provoquer des centaines de morts et de blessés.

Le 27 février 1976, la République Démocratique Arabe Sahraoui formant partie de l'Union africaine est proclamée, plus de 80 pays l'ayant reconnue. Le Maroc n'a jamais reconnu cette décision de l'Union africaine.

Le Front Polisario (Front Populaire pour la Libération de Seguia el Hamra et Río de Oro) s'organise et commence à lutter sur divers fronts: il se charge de la gestion des camps précaires de réfugiés, commence une lutte de libération de son territoire contre les pays occupants qui va durer 16 ans et met en route une campagne diplomatique à tous les niveaux pour défendre son droit à l'autodétermination dans tous les forums internationaux.

En 1991, le Maroc et le Front Polisario mettent fin aux hostilités avec un cessez-le-feu prévu dans le Plan de Paix pour le Sahara, approuvé par l'ONU et l'OUA, qui fixait l'organisation d'un référendum d'autodétermination au cours duquel le peuple sahraoui pourrait décider librement de son avenir. Plus de 16 ans se sont passés et le référendum n'a toujours pas eu lieu à cause de l'opposition constante du Maroc, qui n'a pas respecté les résolutions de l'ONU et de l'OUA, qui lui ordonnaient de le mettre en marche.

Aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de Sécurité, la Cour internationale de Justice et le Département juridique des Nations unies, ont clairement stipulé que la question du Sahara Occidental est une question de décolonisation dont la solution exige l'expression libre et souveraine du peuple de ce territoire.

Après 16 années de guerre et 16 années à attendre le référendum, le Maroc continue à remettre le Plan de Paix, même suite aux "arrangements" introduits par Monsieur Baker, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, pour sauver le Plan.

Dans son essence, le Plan Baker II prévoyait 5 ans d'autonomie après l'organisation d'élections sur la base du recensement d'origine sahraoui, permettant la constitution d'un gouvernement autonome sous souveraineté marocaine puis l'organisation d'un référendum d'autodétermination en tenant compte d'un recensement plus large où figureraient les résidents (marocains inclus) au 31 décembre 1999. Le plan fut accepté par le Front POLISARIO mais rejeté par le Maroc.

Depuis le refus du Plan Baker II en 2004, le Maroc n'a cessé de répéter qu'il n'est pas disposé à accepter une solution pour le Sahara Occidental autre que dans le "cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc". C'est dans ce cadre qu'il a présenté son "Plan d'autonomie" pour ce territoire.

## **Les droits des travailleurs sahraouis**

L'abandon par l'Espagne et l'occupation immédiate qui s'en suivi par le Maroc (la Mauritanie abandonna rapidement) auraient dû mettre en route l'application des conventions internationales pour la protection de la population en cas de guerre ou d'occupation du territoire.

Pour autant, cela n'a pas empêché l'exploitation des ressources naturelles et les travailleurs de perdre leurs droits.

Le cas des travailleurs de l'ancienne entreprise espagnole de phosphates Fosbucráa, le plus grand centre industriel de l'ancienne colonie est significatif. Il ne faut pas non plus oublier les travailleurs d'autres entreprises espagnoles comme, par exemple, Tejados y Construcciones, Montajes Nervión, Cubiertas y Contratas et, même, ceux travaillant pour l'Administration espagnole. Ceux qui sont encore actifs subissent des discriminations et les retraités ainsi que les anciens travailleurs de la colonie ont été abandonnés par l'Administration espagnole, de laquelle ils devraient percevoir des prestations.

De par leur nature, la situation des travailleurs encore employés par Fosbucráa doit être traitée différemment que celle des retraités, veuves ou invalides d'un ensemble plus large de différentes entreprises espagnoles.

CC.OO. et UGT considèrent que l'Etat espagnol doit régulariser les dettes qu'il a, reconnaître et payer les prestations auxquelles ont droit les anciens travailleurs et leurs bénéficiaires.

Nous avons étudié ensemble les questions posées suite aux réclamations des travailleurs sahraouis. Dans une première étape, il avait été pensé de mettre sur pied une procédure pour faciliter la reconnaissance du droit à percevoir des prestations de l'INSS (Institut national de la Sécurité Sociale), en comptant sur la collaboration des travailleurs affectés, du Comité de travailleurs et retraités de Fosbucráa au Sahara Occidental occupé et de la UGTSARIO dans les camps de réfugiés en Algérie.

Depuis le mois de septembre 2003, plusieurs milliers de dossier ont été envoyés à la Sécurité Sociale.

Après avoir résolu plusieurs difficultés, la Trésorerie générale de la Sécurité Sociale, a fini par nous faciliter le dossier professionnel de tous les travailleurs l'ayant demandé. Suite à l'examen des résolutions reçues, nous en avons conclu que la plupart des travailleurs n'avaient pas cotisé pendant une période suffisante pour avoir droit à percevoir une retraite.

Sur ce point, CCOO et UGT ont pris la décision de tenter la possibilité d'une solution politique et le 1er mars 2007 nous avons eu une réunion avec le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Sociale, Octavio Granados, pour traiter du problème.

Le Secrétaire d'Etat nous fit part de l'énorme difficulté pour que l'Etat espagnol reconnaisse une pension non contributive "en dehors de l'Espagne" et suggère une voie plus viable, à savoir l'indemnisation pour compenser les droits des travailleurs. Il nous est dit, en outre, que la Sécurité Sociale possède un fond pour dépenses non prévues qui pourrait être utilisé dans le cas de ces indemnisations.

Pour ce faire, il suffisait d'une démarche administrative selon ce que nous avons pu comprendre de façon erronée: à savoir que le Parlement espagnol accepte un amendement à la Loi sur le Budget de l'Etat et reconnaissant cette indemnisation. Or, au Parlement, le parti au pouvoir, le PSOE, qui était celui qui devait accepter l'amendement l'a rejeté. Malheureusement pour les sahraouis, le moment ne semblait pas propice.

Nous allons essayer encore avec le nouveau gouvernement qui vient d'être élu le 9 mars dernier.

La plupart des travailleurs sahraouis ont leurs salaires gelés et nombreux sont ceux qui deviennent des réfugiés parce qu'ils sont privés de la possibilité de survivre. Les fonctionnaires marocains, eux, touchent le double des sahraouis. A ceux qui protestent, les marocains les envoient vers l'Espagne en « pateras » ou en facilitant l'immigration de ceux qui ont du mal à trouver du travail même s'il sont diplômés ou professionnellement bien formés.

Par contre, nous avons pu voir que de nombreux quartiers de El Aiún ont l'air plus riches que certains quartiers de, par exemple, Marrakesh. A El Aiún, les colons marocains vivent dans des résidences spécialement construites pour eux, avec des maisons jumelées et reçoivent une certaine quantité de viande, d'huile, de sucre et d'autres produits de première nécessité totalement gratuits et n'ont à payer ni l'eau ni l'électricité.

## **Exploitation des ressources naturelles**

N'ayant pas eu l'autorisation de visiter l'usine de phosphates FosBucrâa, nous passons à côté et avons visité le port d'El Aiún, où nous assistons au déchargement de tonnes de poissons (le kilo de sardines se payait à 10 centimes d'euro et le kilo de poulpe à 2 euros).

Depuis longtemps, la République démocratique arabe Sahraoui se plaint dans tous les forums de la spoliation dont elle est victime sur son territoire et pour toutes ses ressources naturelles.

Les territoires occupés du Sahara Occidental possèdent les mines de phosphates les plus importantes au monde et probablement le littoral africain ayant le plus de ressources halieutiques, sans compter de considérables réserves de pétrole et de gaz tout le long de la côte. La valeur de ses ressources naturelles a toujours constitué l'une des principales raisons se cachant derrière l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc.

Un certain nombre de multinationales sont aujourd'hui les auteurs politiques qui recueillent les bénéfices du conflit. Tandis que le Maroc exploite les ressources de leur pays, la plupart des sahraouis sont obligés de vivre dans des camps de réfugiés dans le désert algérien, dans des conditions de pauvreté totale et privés de toute possibilité de recevoir les bénéfices des opérations commerciales se déroulant sur leur propre territoire.

Quant à ceux qui vivent dans les territoires occupés, ils sont souvent au chômage, en particulier les jeunes qui se voient obligés d'immigrer clandestinement pour fuir la pauvreté, le manque de travail et le contrôle militaire du territoire.

Les entreprises, fonctionnant au Sahara Occidental, créent des emplois pour les occupants illégaux marocains dans l'industrie de la pêche aussi bien en ce qui concerne l'investissement direct qu'au moyen de l'exportation de produits de la pêche vers des pays étrangers.

Ce type d'activités, qui supposent une violation des lois internationales, affaiblit les désirs et les intérêts de la plus grande partie de la population sahraouie. De fait, un grand nombre de résolutions et des conventions internationales de l'ONU protègent les droits sociaux et économiques de la population sous occupation.

En ce qui concerne les mines de phosphates de Bou Craa, nous pouvons dire qu'en 1968, 1600 sahraouis y travaillaient, là où aujourd'hui se trouve le Sahara Occidental

occupé. Actuellement, la plupart ont été remplacés par des Marocains qui s'y sont installés. En effet, sur les 1900 travailleurs actuels, seuls 200 sont sahraouis qui, de plus, sont l'objet de discriminations par rapport à leurs camarades marocains. Il leur est interdit d'exercer leur droit à la liberté de se syndiquer et peuvent difficilement bénéficier de la tutelle des syndicats marocains existants.

Nous avons également rencontré Ahmed, président de Sahara CSPRON Occidental, organisation constituée pour éviter et dénoncer l'exploitation massive des ressources naturelles du Sahara Occidental –phosphates, sables, pêche, animaux, gaz, oiseaux, climat- par ceux qui n'en sont pas les propriétaires légitimes. Les manifestations pacifiques cherchant à faire connaître la spoliation du Sahara Occidental, se heurtent à d'énormes difficultés pour être organisées. D'ailleurs, le président de ladite organisation a été "expatrié" en 2002 vers un village marocain près de Marrakech.

## **Violation des droits humains**

Dans la ville d'El Aiún, la présence de l'armée marocaine est très forte: il y a des militaires partout, à chaque coin de rue ainsi que trois types de policiers en uniforme. Le soir, nous avons encore plus la sensation que la ville était complètement occupée par les policiers qui nous empêchaient de prendre des photos.

Même si les sahraouis se sont habitués à vivre dans une certaine "normalité" avec cette lourde présence policière, nous avons été témoins du fait que nombre d'entre eux nous amenaient divers documents cachés dans leurs vêtements pour ne pas être repérés par la police.

A El Aiún, nous avons pu rencontrer un grand nombre (en groupe ou individuellement) de travailleurs d'entreprises espagnoles qui étaient implantées dans cette région jusqu'à l'abandon de l'Espagne et de l'administration espagnole. Nous avons également rencontré différentes associations de défense des droits humains, de familles de disparus ou de prisonniers, de prisonniers politiques ou de sahraouis habitant la région. Nous avons cherché à voir s'il était possible de visiter la Prison Negra, mais nous en avons été immédiatement dissuadés.

Parmi les organisations de défense des Droits humains, nous avons pu parler avec ASVDH et CODESA. Aucune des ces deux organisations n'est reconnue ni légalisée par les Marocains. Elles sont donc obligées de travailler clandestinement et ne peuvent pas se réunir ni avoir des liens avec d'autres ONG. Parmi les membres que nous avons rencontrés, citons : Sidi Mohamed, ex-prisonnier de guerre, ayant fait 26 ans de prison; Sidi Ahmed Lemjayed, président du Comité de soutien de résolution et production de ressources naturelles du Sahara Occidental ; Mohamed Saoled Delle, prisonnier politique de 1979 à 1991, du Comité sahraoui pour la Défense de l'autodétermination.

Tous nous ont mentionné la nécessité de réaliser un référendum libre en vue de l'autodétermination qui garantisse les droits des sahraouis, tel que stipulé par les résolutions des Nations unies.

En dépit des efforts des marocains pour les faire disparaître –de fait, il y a actuellement 1 sahraoui pour 9 marocains-, ils essaient, contre vents et marée, de préserver leur identité et de défendre âprement leur droit à l'autodétermination à partir des lois internationales. Selon cette idée de faire disparaître leurs signes d'identité, signalons que dans les écoles ils obligent les enfants sahraouis à parler le marocain.

Tous les témoignages, que nous avons recueillis, parlent de manifestations de sahraouis violemment réprimées par l'armée ou la police marocaine. Il y a des détenus pour délit d'opinion, du fait, par exemple, d'exprimer leurs désirs d'autodétermination. Ils sont l'objet d'un harcèlement et d'une persécution permanentes, et vivent sous la

pression, l'intimidation et la violation de leurs droits de la part des Marocains. Il y a peu, un groupe de jeunes fut arrêté alors qu'il préparait la commémoration du 27 février, date de la proclamation RASD. Ils sont souvent accusés de façon intéressée de trafic de drogue.

Tout le pouvoir est entre les mains des officiers qui exercent de fortes pressions. Or, ces dernières années, ils exercent non seulement des pressions physiques mais également psychologiques pour que les habitants ne sortent plus dans la rue.

Les tribunaux n'acceptent pas les plaintes des sahraouis, parce qu'ils estiment que ce sont des attaques contre le Royaume du Maroc. Il existe plus de 1000 plaintes déposées et aucune n'a été investiguée. Certains Sahraouis ont fait de la prison pendant plus d'un an sans avoir été condamnés. Il ne semble pas qu'il y ait une réelle protection syndicale des travailleurs sahraouis, qui sont licenciés du fait de leurs opinions et sont ensuite inclus dans une sorte de "liste noire".

Bien qu'ils défendent leurs positions par des actions non-violentes, nombreux sont les sahraouis détenus de façon aléatoire suite à des manifestations, déclarations ou réunions. Ils subissent des tortures ou sont détenus illégalement (à ce jour, il y a plus de 30 détenus dans la Prison Negra et 600 prisonniers ont disparu au cours de ces 30 dernières années). Toutes les familles sahraouis ont ou ont eu des membres victimes –fils, pères, grands-pères, épouses...-.

Il continue à y avoir encore aujourd'hui des dénonciations pour cas de disparition. Nous avons, par exemple, rencontré quatre mères, sur un groupe de 15 familles, qui dénoncent la disparition de leurs fils la nuit de Noël 2005. Treize d'entre eux étaient des militants sahraouis, recherchés et/ou menacés par les forces de sécurité marocaines. Le groupe avait décidé de fuir, prenant clandestinement la mer avec l'intention de se rendre aux Canaries. Or, les familles n'ont plus eu aucune nouvelle, à l'exception de l'une d'entre elles qui a reçu un appel téléphonique de son fils, immédiatement interrompu.

Les autorités marocaines, auprès desquelles plusieurs réclamations ont été déposées à diverses reprises, y compris avec des manifestations collectives des familles, ont répondu que les jeunes sont morts noyés en mer mais n'ont jamais donné aucune preuve aux familles, aucun reste de l'embarcation ou du corps des victimes n'est apparu. Or, des témoins ont déclaré aux familles avoir vu les jeunes être arrêtés par les forces de sécurité marocaines qui les auraient interceptés sur la plage avant de pouvoir s'embarquer. Le fait est que, jusqu'à ce jour, les familles qui continuent à manifester périodiquement devant le siège du Gouvernement d'El Aiún, n'ont reçu aucune nouvelle digne de foi de l'endroit où se trouvent ces jeunes.

Nous avons également recueilli des témoignages sur le déroulement du procès se tenant pour la mort de la première victime de l'Intifada pacifique sahraoui, au cours de laquelle Hamdi Lembarki fut assassiné le 30 octobre 2005, à cause d'une rixe avec la police. Les témoins oculaires racontent que le jeune homme aurait été d'abord frappé violemment dans la rue et ensuite emmené dans une voiture de la police qui, plus tard, l'a abandonné à nouveau dans la rue. Les personnes, qui témoignent maintenant, sont celles qui, après plusieurs tentatives ayant échouées, ont fini par obtenir que Lembarki soit emmené en voiture à un hôpital. Mais, au motif d'un contrôle, la voiture fut arrêtée et immobilisée pendant plus d'une heure et demie et lorsque Lembarki arriva enfin à l'hôpital, rien ne put être fait si ce n'est constater son décès. Grâce à la dénonciation des familles et des témoins qui se présentèrent au procès, deux policiers, Rouchadi Hassan et Abderrahim Bahja, furent condamnés à dix ans de prison. Or, selon de récentes informations, la peine aurait été réduite à deux ans lors du procès en appel qui eut lieu le 4 mars dernier.

Les témoins, qui ont souhaité nous rencontrer, pour obtenir une attention et un soutien international, nous ont parlé d'intimidations et de menaces continues, aussi bien

devant les tribunaux, du fait des comportements ambigus des juges, que quotidiennement dans leurs quartiers ou chez eux par l'intervention de la police d'El Aiún. D'autre part, et ces informations ont été également confirmées par des organisations de droits humains et des observateurs internationaux, ils nous ont dit que les deux policiers condamnés bénéficient d'un régime d'emprisonnement privilégié.

La situation de la violation des droits humains est particulièrement préoccupante non seulement au Sahara Occidental, mais également au Maroc. Pour exemple, le magistrat italien, Nicola Quatrano, de l'Association de l'Observatoire International Onlus, du 5 au 15 janvier dernier, a assisté avec une délégation d'observateurs internationaux à des procès contre des militants sahraouis au tribunal de Rabat. Ledit magistrat a pu alors recueillir et vérifier personnellement des témoignages quant à la répression policière des manifestations populaires et syndicales contre la hausse du coût de la vie, avec des condamnations de syndicalistes et d'activistes au seul motif de délit d'opinion. De même, des représentants de l'AMDH (Association marocaine pour la défense des droits humains) ont fait référence à des condamnations du tribunal d'Agadir à deux ans de prison pour deux militants syndicaux de l'UMT, au motif qu'ils avaient crié des slogans pendant la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 2007. Une peine de trois ans de prison a également été prononcée pour cinq militants de l'UMT et de l'AMDH, par le tribunal de Laksar Lakbir, pour la même raison.

Les sahraouis n'attendent qu'une chose, qui devrait être somme toute assez simple, que la législation internationale soit appliquée: il existe depuis 1965 diverses résolutions des Nations unies. La Cour de la Haye a émis des avis consultatifs qui reconnaissent qu'il s'agit d'une question de décolonisation et la solution semble également très claire: un référendum pour l'autodétermination.

Ils estiment aussi que la situation se maintient en l'état, en plus du fait qu'il ne s'agit pas d'un territoire important sur le plan stratégique, à cause de l'attitude des Etats Unis, et surtout de l'Espagne et de la France, fondamentale pour que personne ne bouge.

Le Parlement espagnol a voté plusieurs résolutions défendant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, mais il est évident que les intérêts stratégiques avec le Maroc ont modifié la position du gouvernement du Président Zapatero vis-à-vis du peuple sahraoui (l'ex-président González a souvent dit que les espagnols avaient un devoir éthique et moral envers le peuple sahraoui).

Malgré cet abandon de la cause sahraoui par la communauté internationale, les sahraouis que nous avons rencontrés nous disent que la résistance pacifique s'amplifie et que les jeunes et les femmes se joignent à leur cause. Ils sont patients, expriment leur volonté et leur espérance d'aboutir quoique la jeunesse soit plus extrémiste à l'heure des décisions.

A plusieurs reprises, de nombreuses personnes interviewées nous ont répété que la seule manière pour eux de rompre le silence et l'isolement auxquels ils sont soumis, ainsi que de faire entendre leur voix, est de faire "passer le message" par notre intermédiaire ou par l'intermédiaire des quelques personnes qui se souviennent de leur existence et qui arrivent à franchir les obstacles mis par le Maroc pour les empêcher d'arriver jusqu'à eux.

C'est pourquoi, notre délégation syndicale, ayant eu le privilège d'aller sur place et de les écouter, se voit dans l'obligation d'essayer de faire entendre leurs voix et de « faire passer leur message ».

Les sahraouis sont un peuple qui a le droit à l'existence et à décider de son avenir ; qui a le droit à vivre en paix, à conserver sa culture, son histoire, son patrimoine sans se voir soumis à la répression, la torture ou l'intimidation ; qui a le droit à ce que soient respectés les droits humains et que la législation internationale soit appliquée.

## **Le rôle des Nations unies**

Quelle solution pour le peuple sahraoui pourrait être plus juste, plus légitime et plus acceptable que celle qui respecte la volonté de la population de ce territoire et qui s'ajuste aux exigences du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies?

Les Nations unies, qui ont une responsabilité particulière vis à vis du peuple du Sahara Occidental, y compris celle de le protéger et de préserver ses ressources naturelles, devrait faire tout leur possible pour que justice soit faite et que la légalité internationale dans le Sahara Occidental l'emporte comme ce fut le cas dans d'autres régions du monde.

Le projet marocain d'autonomie ne correspond pas aux résolutions des Nations unies et ne peut donc être "la solution politique mutuellement acceptable qui garantisse la libre détermination du peuple du Sahara Occidental" à laquelle aspirent la communauté internationale et le Conseil de Sécurité. Il constitue plutôt une gageure pour que se perpétue l'enlèvement du conflit.

Nous avons essayé de rencontrer des membres de la la Minurso (Mission des Nations unies pour le référendum du Sahara Occidental) mais cela n'a pas été possible. La réponse qui nous a été donnée alors, fut que le responsable de la délégation de la Minurso ne se trouvait pas présent dans les Territoires occupés.

La population sahraouie et les organisations des droits humains ont actuellement du mal à avoir des relations avec la Minurso.

Le mandat de la Minurso se limite à la préparation et la réalisation du référendum et au contrôle du cessez-le-feu or, pour la population civile, il n'est pas compréhensible qu'une mission des Nations unies ne réagisse pas face à l'exploitation des ressources naturelles et aux violations des droits humains. Les associations sahraouis qui ont sollicité des rencontres, ou ont eu des relations, avec la Minurso, ont été systématiquement réprimés par les autorités marocaines ce qui, même avec les symboles (les drapeaux du Maroc entourent les bureaux de la Minurso), est en opposition avec le rôle neutre de la mission de l'ONU.

La principale fonction reconnue actuellement à la Minurso est de faciliter les visites des familles aux camps de réfugiés, la plupart ne se sont pas revues depuis plus de 30 ans.

## **Conclusions**

Comme nous l'avons déjà précisé, CC.OO., CGT et CGIL ont effectué cette visite conformément à la résolution prise lors de la Conférence internationale sur la Solidarité avec le Peuple sahraoui, s'étant tenue à Rome en octobre 2005.

Nous estimons que, dans le cadre du droit international et avec les instruments confirmé à maintes reprises par les Nations unies, ce processus de décolonisation très lent du continent africain devrait également trouver une solution en ce qui concerne le droit du peuple sahraoui à décider de son avenir.

Cette volonté est, sans aucun doute, aussi celle de la CES et de la CSI.

Donc, suite au contact direct que nous avons eu avec la réalité du Sahara occupé, nous souhaiterions proposer quelques suggestions en vue d'une action efficace du mouvement syndical international.

### **Concernant les droits sociaux des travailleurs sahraouis:**

- Promouvoir une réelle et entière liberté de s'associer à un syndicat, le droit à la négociation collective, l'éradication de toute forme de discrimination, l'embauche, de salariés ou de professionnels, de travailleurs sahraouis, dans le respect des Conventions de l'OIT.
- Soutenir les différentes formes d'organisation de travailleurs et retraités dans les territoires occupés, en établissant des liens de collaboration et en apportant une aide matérielle aux Comités de travailleurs sahraouis et à l'UGTSARIO.
- Promouvoir un dialogue positif avec les syndicats marocains pour renforcer la défense des droits de tous les travailleurs, sans aucune discrimination.
- Encourager la visite de délégations syndicales, aussi bien des territoires occupés que de ceux libérés, en vue d'obtenir une information directe, faciliter la connaissance et la collaboration avec les travailleurs et les syndicats, en plus de rompre le mur du silence qui les entoure.
- Poursuivre l'aide offerte aux travailleurs qui ont travaillé pendant la période coloniale pour l'Administration ou les entreprises espagnoles dans leurs démarches auprès du Gouvernement et de la Sécurité Sociale espagnole pour réclamer leurs droits éventuels à une pension.
- Etudier la possibilité de présenter ce cas auprès de l'OIT et profiter de cette opportunité pour que le mouvement syndical soit reconnu au niveau de ce forum international.

### **Concernant les droits humains.**

- Maintenir le contact et la collaboration avec les organisations des droits humains sahraouis et avec les organisations internationales de droits humains.
- Aider à la diffusion et sensibiliser l'opinion publique internationale au sujet du respect des droits humains et de toutes les normes internationales applicables à un territoire occupé.

### **Concernant la solution politique.**

- Soutenir et exiger l'application des résolutions des Nations unies.
- Exiger aux gouvernements d'assumer et de soutenir les initiatives concrètes des Nations unies en ce qui concerne l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.
- Contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique.

### **Post scriptum**

Nous tenons à remercier l'aide permanente, et totalement désintéressée, de Eddia Sidi Ahmed Moussa et de sa nombreuse et belle famille: son épouse Salem et ses enfants Moussa, Sidi Brahim, Badra, Fatimatou, Tabiba, Meftah, Nafai, Mohamed et Mansour. Ils nous ont tous aidé d'une manière ou d'une autre, en nous offrant à manger, des informations, des contacts avec toutes sortes d'organisations, une aide informatique, leur compagnie en nous servant de guide et en nous ouvrant les portes de leurs

maisons pour nous y accueillir comme si nous étions chez nous... sans compter les nombreux cadeaux qu'ils nous ont fait.

Eddia et sa famille se sentent avant tout sahraouis. Ils ont pris un engagement vital pour la cause sahraoui. Ils se comportent et agissent en conséquence. De fait, nous fûmes détenus par la police pendant plusieurs heures, mais Eddia a supporté, sans broncher, des interrogatoires durant des heures pendant deux jours. Il semble que ce soit quelque chose à quoi il est très habitué.

Nous tenons à l'en remercier et espérons que la vie le récompensera d'une manière ou d'une autre.

Mars 2008

CCOO Espagne

CGIL Italie

CGT France

## **DÉCLARATION DE LA III CONFÉRENCE SYNDICALE DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS DU SAHARA OCCIDENTAL**

Les Organisations syndicales signataires de ce document et qui ont participé à la Conférence de solidarité avec les travailleurs sahraouis et pour un futur de paix au Sahara Occidental, tenue à Rome le 28 et 29 octobre 2005, expriment leur profonde préoccupation pour les conditions de vie et de travail et pour la répression qui se sévit dans la zone.

Les syndicats demandent la pleine application des droits établis par la Charte des droits de l'homme et par les conventions internationales pour tous les hommes et les femmes qui travaillent au Sahara occidental et ils croient que l'initiative de solidarité internationale, pour favoriser dépassement de la situation en cours, doit être renforcée, y compris la relance des projets de coopération internationale, afin d'améliorer les conditions de travail, sanitaires et de vie aussi bien dans les territoires occupés comme dans les camps de réfugiés. Dans ce but, un rôle important correspond à l'Union Européenne dans le cadre d'une nouvelle et plus forte coopération euroméditerranéenne.

La Conférence croie que tout le mouvement syndical doit appuyer et soutenir l'initiative de l'UGTSARIO et favoriser l'ouverture d'un dialogue et d'une phase de coopération avec les syndicats du Maroc, qui ont participé à la Conférence, pour mettre fin à l'état de guerre et au gaspillage de ressources économiques et humaines qui en découlent et qui pourraient servir à démarrer une nouvelle politique de développement dans l'intérêt de tous les peuples de cette zone et du Maghreb arabe.

L'existence de positions différentes ne doit pas rendre impossible une mobilisation unitaire des syndicats pour atteindre une solution pacifique du conflit, la reconnaissance du droit de chaque peuple à l'autodétermination dans le respect du droit international et de la co-existence pacifique.

Les organisations syndicales soussignées, participantes à la Conférence, partagent les positions des Nations Unies, en particulier la résolution 1495 et le plan de paix pour l'autodétermination du Sahara Occidental élaboré par James Baker, et elles saluent favorablement la résolution adoptée par le Parlement Européen, le 27 octobre.

En particulier, l'utilisation des ressources naturelles (phosphates, pétrole, pêche) doit se passer dans le respect du droit international et dans l'intérêt de la population qui vit dans la zone, dans un esprit de coopération. Pour cette raison, l'accord de pêche entre l'Union Européenne et le Royaume du Maroc doit être révisé, en ce qui concerne les eaux territoriales du Sahara occidental.

Pour donner une suite à ces engagements, les organisations syndicales participantes à la Conférence, s'engagent, avec les syndicats marocains et Sahraouis, à la réalisation d'une mission conjointe au Maroc et au Sahara occidental et invitent les organisations syndicales internationales d'y participer, pour soutenir le dialogue, le respect des droits de l'homme et l'amélioration des conditions de vie et de travail, aussi selon les Conventions de l'OIT, la fin de la discrimination des travailleurs, la libération des prisonniers politiques et la liberté d'expression et de circulation, conformément à la Déclaration Universelle des Droits Humains. Dans le même temps, les organisations syndicales mettront à l'exécution les mesures aptes à favoriser le

travail de l'UGTSARIO parmi les compatriotes immigrés, d'une manière cohérente avec tout ce qu'on a fait pour les autres mouvement migratoires et elle soutiendront la demande d'adhésion de l'UTGSARIO aux organisations syndicales internationales. Cette Conférence se propose l'unification de tous les travailleurs contre la guerre, pour une solution pacifique du conflit, selon les délibérations de l'Autorité internationale légitime, comme les Nations Unies, sachant que c'est là l'objectif du syndicalisme comme le preuve son histoire.

**Rome, 29 octobre 2005**

**UGTSARIO, Sahara Occidental**

**CGIL, Italie**

**UGT Confédéral, Espagne**

**CC.OO. Confédéral, Espagne**

**UGTA, Algérie**

**OUSA, Organisation Unité Syndicale Africaine**

**COSATU, Afrique du Sud**

**CGTP, Portugal**

**CGT, France**

**SUD-rail, France**

**CISC, Belgique**

**CIG, Galicia/Espagne**

**ELA-STB, Pays Basques/Espagne**